

DEMANDE DE SCOLARITE REDUITE

Chaque année, l'ESDES permet aux étudiants en situation financière difficile, d'obtenir une réduction sur leurs frais de scolarité, ceci de manière à les aider à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. Les demandes sont examinées attentivement par une commission composée de représentants du Comité de Direction, de la Directrice de la Transition Ecologique et Sociale et de la Responsable d'Administration Universitaire. La commission est présidée par le Directeur de l'ESDES.

1. Principe

Une réduction ne peut être accordée que si le revenu fiscal de référence du foyer fiscal de l'étudiant divisé par le nombre de parts fiscales est inférieur à 19 000 euros.

- a. Couple marié ou vivant en concubinage : les revenus examinés sont ceux des deux parents, perçus en France ou à l'étranger.
- b. En cas de divorce ou de séparation, les revenus pris en compte sont ceux du parent ayant à charge l'étudiant, sous réserve qu'un jugement prévoie pour l'autre parent l'obligation de versement d'une pension alimentaire. Dans le cas contraire, ce sont les revenus des deux parents qui sont considérés, ces derniers étant soumis à l'obligation d'entretien. Si une pension alimentaire est versée volontairement, elle doit être déduite du revenu du conjoint qui la verse.
- c. Cas de remariage : lorsque le nouveau conjoint prend fiscalement à charge l'enfant étudiant issu du premier mariage de son conjoint, le dossier de demande de scolarité réduite est examiné en fonction des ressources du nouveau couple ainsi constitué.

NB : même si l'étudiant(e) a fait une déclaration de revenus en propre, c'est la situation financière globale de la famille qui est considérée.

2. Constitution du dossier

- une lettre expliquant les motivations de la demande
- la copie de l'avis d'imposition 2026 (revenus 2025) des parents
- une quittance de loyer si l'étudiant ne vit pas chez ses parents
- tout autre élément de nature à donner une idée plus complète de la situation sociale et financière de la famille (notification du CROUS si étudiant boursier, nombre et âge des enfants à charge, changement de situation, budget mensuel type,...)

Ces informations seront traitées en toute confidentialité

Date limite de retour du dossier : 31 Octobre 2026

Ce dossier doit être adressé complet **sous enveloppe** à l'adresse suivante :

ESDES - Université Catholique de Lyon

A l'attention de Nathalie BERTIN BOUSSU

10 Place des Archives

69288 LYON Cedex 02

Ou envoyé par mail à nbertinboussu@ucly.fr

FUNDING YOUR STUDIES – INTERNATIONAL STUDENTS

FEE PAYING AND DEGREE SEEKING INTERNATIONAL STUDENTS

French law requires foreign students to have sufficient financial means to pursue their studies in France without working. In practice, living expenses in Lyon (housing, transportation, health care, food, etc.) add up to on average 700 euros per month, in addition to travel and moving expenses.

To help you fund your studies, please start by visiting the UCLy website: <https://www.ucly.fr/en/student-life/financing-stay-in-france/>

1. Merit Scholarship / Further Study - UCLy

You may be eligible for a scholarship for further studies from your second year at our institution. For more information, see the note attached to the re-enrolment application form.

2. One-time financial aid - VICE-PRESIDENT

In the event of a major problem encountered during your studies at ESDES, financial aid may be granted by the Vice-President – Campus Life and/or by the International Relations Office for students from the European Union.

Contact Nathalie BERTIN BOUSSU, Director of ecological and social transformation : nbertinboussu@ucly.fr

3. Reduced tuition fees - ESDES

Each year, ESDES allows certain students in difficult financial situations to obtain a reduction on their tuition fees in order to help them continue their studies in the best possible conditions. Applications are carefully examined by a committee composed of representatives of the Executive Committee, the Director of ecological and social transformation and the University Administration Manager. The committee is chaired by the Dean of ESDES.

Required documents:

- A cover letter explaining the reasons for the application and providing a sworn statement as to the accuracy of the information provided
- A receipt for rent paid in Lyon
- A typical monthly budget (Excel)
- Bank statements for the last 2 months (from a bank in France)

This information will remain confidential

Application deadline: October 31, 2026

This application must be sent by post or submitted in person to the following address (or by e-mail to nbertinboussu@ucly.fr)

ESDES - Université Catholique de Lyon

A l'attention de Nathalie BERTIN BOUSSU

10 Place des Archives

69288 LYON Cedex 02